Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 20 septembre 2018 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jean-Jacques Guisolan

Il est à peine plus de 20 h 15 lorsque l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au nouveau **Président Jean-Jacques Guisolan** qu'il peut ouvrir cette séance. Il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier et Julien Mora. Il excuse l'absence du Municipal Eric Küng, qui a subi une petite intervention chirurgicale et lui adresse, en son nom et au nom du Conseil, ses vœux de prompt rétablissement. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette onzième séance de la législature 2016-2021, première de l'année 2018-2019, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance plénière.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il salue et adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence, ainsi qu'aux différents intervenants qui présenteront le projet de revalorisation de l'ensemble du quartier place Général-Guisan, qui sera faite en préambule à cette séance.

Le Président profite de sa première intervention depuis le «perchoir» pour renouveler ses remerciements au Conseil de la confiance témoignée et de l'honneur fait lors de son élection à ce poste. Il précise que son année présidentielle a déjà très bien commencé et que la suite promet d'être à l'avenant et se réjouit d'avance des futures séances du Conseil ainsi que de toutes les représentations et rencontres qui les accompagneront. En conclusion, **le Président** avoue que le point de vue qu'il a depuis sa place vaut son pesant d'or.

Le Président annonce ensuite une modification de l'ordre du jour puisque la Municipalité souhaite que le préavis 10/2018 ne soit pas traité lors de cette séance mais lors de la prochaine, le 1er novembre 2018 et demande le retrait de ce point de l'ordre du jour. Cette requête est possible, en vertu de l'article 95 du règlement du Conseil communal et **le Président** en prend acte, retirant cet objet de l'ordre du jour.

68 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 54 membres. 14 membres sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

<u>Point a</u>: Présentation de la «Revalorisation de l'ensemble du quartier lié à la place Général-Guisan» par la Municipalité et la Direction immobilière de la Coop ainsi que leurs mandataires: les bureaux Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA, Epure Architecture et Urbanisme, Paysagestion SA et Urbaplan SA

En préambule, **le Président** demande aux Conseillères et Conseillers de ne pas intervenir pendant la présentation mais de poser leurs questions et formuler leurs remarques au terme de la présentation.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard remercie le Conseil de permettre la présentation de ce projet de revalorisation de l'ensemble du quartier lié à la place Général-Guisan, projet dont on parle depuis bien quelques années. Enfin, il y a du neuf et du concret à présenter par rapport à cette revalorisation de place qui est un projet de grande envergure. L'objectif de cette présentation est principalement d'informer le Conseil mais aussi de recueillir remarques et questions au moment où le plan de quartier (PQ) lié à cette revalorisation va être mis à l'examen préalable à l'Etat de Vaud. Elle offre ensuite l'opportunité aux cinq personnes qui interviendront au fil de la présentation de se présenter, ce qu'ils font tour à tour. Madame la Syndique les remercie de leur présence et de leur disponibilité ainsi qu'aux collaborateurs des services communaux, particulièrement Monsieur Ernest Bucher, ingénieur de ville, qui assistent à cette présentation.
Les axes de cette présentation sont le rappel des objectifs liés à cette revalorisation du quartier Général-Guisan, qu'ils découlent de la commune ou de la Coop par rapport à ce PQ, puis un bref historique du projet portant sur des années de discussions pour terminer par le cœur du projet, avec le descriptif à la fois du bâtiment, de la place et des aspects routiers ainsi que sur le financement et le planning, en terminant par les questions de l'assemblée. La présentation est prévue sur 50 minutes, ce qui est à la fois beaucoup et peu pour un sujet aussi dense et vraiment emblématique pour la ville de Payerne, précise Madame la Syndique.

En préambule à la présentation détaillée des intervenants, **Madame la Syndique** tient à cadrer les objectifs communaux de ce projet qui a commencé à évoluer en 2009 déjà, nécessité à l'origine par le besoin de Migros de quitter l'emplacement actuel de son magasin à la rue du Temple pour trouver une surface plus grande. Alors, aujourd'hui le projet présenté requalifie complètement la place qui est devant la Coop et devant l'Hôtel de Ville ainsi que les aspects routiers. Ce PQ traduit les objectifs vraiment larges de la commune, tout d'abord d'un point de vue général, urbanistiquement parlant, un quartier qui soit cohérent à l'échelle de la ville et intégré, puisque c'est véritablement la porte d'entrée de la cité. La Municipalité souhaite que les bâtiments soient harmonieux, avec des affectations mixtes, commerciales, services, éventuellement un hôtel et du logement. Pour les aménagements autour des bâtiments, il est essentiel que la place devant la Coop et l'Hôtel de Ville ainsi que les aspects routiers et de trafic soient traités de manière efficace. Les discussions à ce sujet ont déjà suscité des réactions au sein du Conseil, notamment la motion du Conseiller Roland Bucher et la Municipalité avait à cœur de traiter ces questions dans le cadre de ce PQ. Ce qui est important par rapport au public-cible, c'est que cette revalorisation s'adresse à l'ensemble de la population payernoise, répondant aux attentes en termes de circulation, de trafic, d'espace public, de vie commerciale, devenant une vraie liaison avec le centre-ville et soit le trait d'union participant à son attractivité.

L'assemblée a ensuite suivi les explications des mandataires de ce projet, appuyés par des slides imageant leurs propos, mis *en annexe de ce procès-verbal.*

En complément de la présentation du Directeur immobilier de Coop, qui a annoncé l'estimation de la réalisation de ce projet à 80 millions de francs, **le Municipal André Bersier** a dressé un petit historique de ce projet impliquant les démarches de la Municipalité depuis 2009, avec la Migros et les CFF et un premier projet retiré en 2010. En 2012, premières discussions entre Migros, CFF et Coop Immobilier pour la révision du PQ généralisé. En 2013, acquisition par la commune des deux maisons privées jouxtant le quai CFF, devenant partenaire du projet, et accord important avec Coop Immobilier, qui en devient le maître d'œuvre.
Madame la Syndique précise que, suite à l'acquisition des deux maisons privées, un acte de vente de celles-ci a été signé avec Coop en 2016, posant ainsi les grands principes du projet et la fixation des conditions assorties à la vente de ces maisons, soit inclusion d'un complexe immobilier et garantie de maintien des places de parc extérieure en les déplaçant à l'intérieur du périmètre, sous réserve bien entendu, de l'approbation du Conseil communal. Le souhait d'obtenir un permis de construire définitif à l'horizon 2020 reste dans l'objectif.

Au terme de ces présentations, **Madame la Syndique** a évoqué le financement de ce projet, qui se monte, rappelons-le, à 80 millions de francs pour le projet Coop dans son ensemble. Reste le financement des aménagements urbains, places, route, giratoire, assorti d'une prise en charge négociée en 2016, d'une partie par Coop. Les règles de financement, basée sur une estimation sommaire des coûts pour l'ensemble de l'espace public se montant à 3,3 millions de francs dont 2,2 millions de francs à la charge de Coop, stigmatisant un partenariat intéressant. Il subsiste un solde de 1,1 million de francs à charge de la commune. Le planning permet d'envisager une mise à l'enquête publique pour mai 2019 avec adoption début 2020. La mise en service est souhaitée pour 2023, au terme d'un chantier qui devrait durer 30 mois.

Le Président Jean-Jacques Guisolan ouvre ensuite la discussion, avec parole à l'assemblée. Plusieurs Conseillères et Conseillers émettent des questions relatives au projet, soulevant quelques problèmes et préoccupations personnelles ou générales. Ils ont trait notamment à la fluidité du trafic, au cheminement des piétons, écoliers et clients des commerces (sous-voie, passerelle, par exemple), à l'intégration des véhicules d'intervention, pompiers notamment, dans la circulation, l'entretien de l'espace végétalisé ainsi que le nombre de places de parc. Sur ce sujet, **Madame la Syndique** répond qu'elle entend bien les préoccupations des commerçants et précise que ce projet est fait aussi pour les clients et qu'aujourd'hui, il serait totalement faux d'imaginer que l'attractivité de notre centre-ville se joue uniquement par le biais des places de parc. Elle affirme que toutes les études qui sont faites sur l'attractivité des centre-ville montrent que l'accès et les parkings sont toujours un point essentiel mais c'est de loin plus le point qui va sauver le commerce au centre-ville, relevant que l'évolution du commerce de détail est extrêmement importante dans notre pays comme partout ailleurs, avec des problématiques similaires dans toutes les villes. Alors, relève Madame la Syndique, les solutions évoquées pour les centre-ville sont justement des solutions telles que celle qui est proposée aujourd'hui, avec le maintien du commerce alimentaire au centre-ville et d'offrir une urbanisation conviviale, qui sont des clés de l'attractivité d'un centre-ville. Elle ajoute, «si vous voulez que les gens sortent de chez eux pour venir dans une ville et ne passent pas leurs commandes par Le Shop ou Zalando, il faut leur permettre d'avoir une urbanisation agréable,

de pouvoir se promener, d'avoir un espace qui soit accueillant, d'avoir des animations et des offres commerçantes variées, du conseil au niveau du commerce et de proposer des offres différentes de celles que l'on peut trouver simplement en se baladant sur le Net, mais aussi d'avoir des animations dans la ville». Cette réflexion entre dans la politique menée au niveau communal, en particulier avec la place du Marché et son réaménagement et l'idée d'avoir des marchés hebdomadaires le samedi matin, de monter un marché de Noël ainsi que d'autres types d'animations qui amènent la population au centre-ville et font que sa visite se transforme en balade. Ce n'est pas avec une vision axée uniquement places de parc que le commerce d'un centre-ville sera sauvé, tout comme si on n'a pas de places de parc, surtout dans notre ville qui est au cœur d'un important bassin de population dont les gens viennent en voiture à Payerne. Le projet de PQ va au maximum de ce qui est possible au niveau des normes, voire même au-delà du maintien du nombre de places offertes aujourd'hui et c'est une chance d'avoir le nombre de places prévu au centre-ville. Elle martèle qu'il faut voir aujourd'hui la globalité de l'offre et de l'urbanisation qu'on a mais aussi des animations qu'on a et, finalement de l'attractivité complète de notre ville, à la fois pour la population et pour les clients.

Le Municipal André Jomini ajoute que la ville de Payerne possède 1'100 places de parc au centre-ville, soit beaucoup plus que certaines villes de même grandeur, précisant que, à deux minutes de la Coop, il y a la place des Tireurs à la Cible qui offre 328 places.

Discussion intéressante et nourrie, avec des questions souvent pertinentes auxquelles les intervenants ont répondu ou tenté de répondre de manière optimale et satisfaisante. **Le Président** remercie les intervenants pour leur présentation et les réponses claires qu'ils ont apportées. Une salve d'applaudissements nourris ponctue ce premier point de la séance.

Point b: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

Point c: Correspondance

Depuis la dernière séance, ce sont cinq courriers qui sont arrivés à l'adresse du Bureau du Conseil et **le Président** en donne lecture.

Le premier courrier lu est daté du 6 juin 2018 et a été oublié lors de la précédente séance. Il émane de la Commission des finances, annonçant son organisation pour l'année 2018-2019. *(Annexe 1)*

Courrier daté du 23 août 2018, du groupe UDC, proposant le remplacement de la Conseillère Veronica Torres Méan, démissionnaire au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), par le Conseiller Urs Berchtold. *(Annexe 2)*

Lettre du 28 août 2018 du groupe PLR proposant le remplacement de Monsieur Michel Grandjean, Conseiller communal démissionnaire, par Monsieur Manuel Da Rocha, issu des viennent-ensuite de la liste PLR lors des élections communales de 2016. *(Annexe 3)*

En date du 11 septembre 2018, courrier émanant du groupe UDC proposant le remplacement de Madame Veronica Torres Méan, Conseillère communale démissionnaire, par Madame Michelle Berchtold. La liste de parrainage, dûment signée des dix parrains requis et validée par le service communal, est jointe à cet envoi. *(Annexes 4 et 4b)*

Courrier du groupe PSIP, du 13 septembre 2018, proposant le remplacement du Conseiller David Seem par le Conseiller Elbasan Krasniqi à la commission des finances. *(Annexe 5)*

Points d et e: Assermentations de Monsieur Manuel Ferreira Da Rocha (PLR), en remplacement du Conseiller Michel Grandjean, démissionnaire et de Madame Michelle Berchtold (UDC), en remplacement de la Conseillère Veronica Torres Méan, démissionnaire

Le Président donne la parole au **Conseiller Cédric Moullet**, président du groupe PLR pour la présentation de son candidat. Monsieur Manuel Ferreira Da Rocha, né en 1962, est originaire du Portugal, il est séparé depuis 1992. Il est en Suisse depuis 2003 et a travaillé dans différentes entreprises de la région en tant que maçon. Son ex-femme et ses deux enfants vivent au Portugal où son fils Samuel étudie l'informatique et l'électronique alors que sa fille Inès se dirige vers des études d'infirmière. Elle est également championne d'Europe de natation junior.

Le Président passe ensuite la parole à la **Conseillère Sandra Savary**, présidente du groupe UDC, pour la présentation de la candidate du groupe UDC. Madame Michelle Berchtold est née à Londres en 1999 et a effectué toute sa scolarité obligatoire à Payerne, suivie du Gymnase en bilingue. Pour son travail de maturité, elle a choisi comme thème «Quels services supplémentaires la ville de Payerne doit-elle offrir afin d'inciter ses citoyens à se déplacer en bicyclette?». Actuellement, elle est en deuxième année de droit à l'Université de Fribourg où elle est active au comité des étudiants de droit. Son désir est de devenir avocate. Ses hobbies sont principalement le badminton au BC Payerne puis au BC Fribourg; elle fait partie du CAB et elle joue également du piano depuis l'âge de six ans.

Le Président invite ces deux personnes à venir devant l'assemblée afin de procéder à leur assermentation et prie l'assemblée de se lever. Après lecture du texte du serment par le Président, Monsieur Manuel Ferreira Da Rocha et Madame Michelle Berchtold font tour à tour serment de respecter le texte proposé en levant la main droite. Le Président les félicite et invite **le Conseiller Manuel Ferreira Da Rocha** et **la Conseillère Michelle Berchtold** à regagner les rangs de leur groupe respectif sous les applaudissements de l'assemblée.

Dès lors, le Conseil communal compte 56 membres présents pour poursuivre ses délibérations, portant la majorité absolue à 29 voix.

Point f : Nomination d'un membre à la Commission des finances en remplacement du Conseiller David Kure Seem Helge (PSIP), démissionnaire

Le Président rappelle la proposition du groupe PSIP de nommer le Conseiller Elbasan Krasniqi à la Commission des finances en remplacement du Conseiller David Kure Seem, démissionnaire. Sans autre candidature, c'est à l'unanimité que **le Conseiller Elbasan Krasniqi** est nommé à mains levées, comme le permet l'article 38 du règlement du Conseil communal. Il accepte sa nomination et siègera dès lors à la Commission des finances.

Point g: Nomination d'un délégué à l'ASIPE en remplacement la Conseillère Veronica Torres Méan (UDC), démissionnaire

Le Président rappelle la proposition du groupe UDC présentant la candidature du Conseiller Urs Berchtold comme délégué au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE), en remplacement de la Conseillère Veronica Torres Méan, démissionnaire. Aucune autre candidature n'étant proposée, c'est à l'unanimité que **le Conseiller Urs Berchtold** est nommé au Conseil intercommunal de l'ASIPE. Il accepte sa nomination et remercie le Conseil.

Point h : Communications de la Municipalité

Tous les membres ayant reçu les quatre communications de la Municipalité jointes par écrit à la convocation à la présente séance, **le Président** n'en donne pas lecture et procède à l'énoncé des titres de celles-ci, point par point. Il appelle toutefois Conseillers et Conseillères à se manifester en levant la main si l'une ou l'autre de ces communications suscite une remarque ou une question.
Ces communications ne suscitant aucune intervention et la Municipalité n'ayant pas de communication orale à transmettre, **le Président** peut passer à l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour

Le point 1, Préavis 10/2018 - Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux ayant été retiré par la Municipalité et reporté à la prochaine séance, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point 2: Préavis No 11/2018 – Demande de crédit pour la mise en service de la ligne de bus urbaine

Le Président appelle **les Conseillers Stéphane Maillard**, président rapporteur de la commission ad hoc et **Michael Marguet**, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture de leur rapport respectif.

En préambule, **le Conseiller Philippe Druey** demande l'application de l'article 87 du règlement du Conseil communal autorisant le président rapporteur d'une commission à ne lire que les conclusions du rapport de ladite commission. Cette proposition est acceptée; il y a trois avis contraires.

Le Président remercie les rapporteurs de la lecture des conclusions de leur rapport et ouvre la discussion sur ce préavis.

La discussion n'étant pas utilisée, **le Président** fait procéder au vote.

Le préavis No 11/2018 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 11/2018 de la Municipalité du 2 août 2018;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

Article 1: d'accepter la mise en service de la ligne de bus urbaine pour des coûts d'aménagements uniques de Fr. 305'500.- TTC et d'exploitation annuelle de Fr. 432'500.-, montant dont il y aura lieu de déduire les participations annuelles attendues de la part de tiers;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 305'500.- par les fonds disponibles en trésorerie;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 300'000.- par un prélèvement sur le compte fonds de réserve n° 9.282.1800 «transports publics: ligne urbaine»;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à porter aux comptes de fonctionnement 2018 le solde des coûts d'aménagements de Fr. 5'500.-;

Article 5: d'autoriser la Municipalité à intégrer aux comptes de fonctionnement, dès l'année 2019, le montant de Fr. 432'500.-, dont il y aura lieu de déduire les participations annuelles attendues de la part de tiers.

Le Président remercie **les Conseillers Maillard et Marguet** ainsi que les membres des commissions respectives de leur travail.

Point 3: Divers

Le Conseiller Logan Duc, scrutateur suppléant en charge, souhaitant s'exprimer dans les divers, il est remplacé par le deuxième scrutateur suppléant, **le Conseiller Marcel Savary**.

Le Président donne ensuite la parole à qui veut bien la prendre.

Le Conseiller Logan Duc, par rapport à l'effondrement d'un pan de la maison de la rue d'Yverdon 48, en octobre 2015, relève que cet incident laisse un trou de trois mètres de profondeur sur la rue du Châtelet. Depuis ce jour rien n'a bougé, laissant apparaître un frigo, une baignoire ainsi que quelques meubles gisant dans le fond de cette excavation, alors que la végétation reprend ses droits parmi ces détritus. Pensant bien que les assureurs se renvoient la balle pour le paiement des éventuelles charges engendrées par cette situation, le Conseiller Logan Duc pense que ce trou devrait être nettoyé et remblayé, estimant que s'il se trouvait au centre-ville ou dans un autre quartier magnifique, il y a longtemps que cela serait fait. Il se demande combien coûte une amende pour un frigo abandonné dans une forêt et regrette que dans le cas évoqué personne ne fasse rien.

Le Municipal André Bersier est bien conscient des conséquences de cet incident et des soucis que cela engendre mais précise que pour l'heure une enquête judiciaire est en cours et que la commune n'est pas partie prenante et reste en attente du compte-rendu du Tribunal. Il relève que la commune pourrait examiner ce qu'elle serait en mesure de faire par rapport aux remarques du Conseiller Duc quant aux détritus. Par contre il précise qu'il n'est pas possible d'aller contre les Offices cantonaux.

Le Conseiller Philippe Savary souhaite avoir une explication sur le motif de retrait du préavis 10/2018 par la Municipalité.

Le Municipal Julien Mora se veut rassurant, affirmant que la Municipalité ne veut en aucun cas abandonner ce projet de crèche. C'est suite aux différents amendements exprimés par les commissions d'étude, notamment celui de l'article 6, de la commission des finances, que la Municipalité souhaite analyser diverses variantes de financement de ce préavis. Le comité de l'ARAJE s'est réuni le 13 septembre pour valider le montant prévu dans le préavis mais, au fait

des amendements, il n'a pas pu prendre de décision à ce sujet. Suite à l'étude de nouvelles variantes par la Municipalité, le Municipal aurait pu communiquer un nouveau scénario de financement ce soir, mais par oral. Dès lors, il préfère que le Conseil ait tout ceci par écrit afin de pouvoir se prononcer en toute quiétude lors du prochain Conseil, après présentation d'un nouveau plan de financement aux deux commissions.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie chacune et chacun de leur présence et de leur patience et, plus particulièrement, pour l'excellente tenue des débats

Cette première séance de l'année 2018-2019 est levée à 22 h 29.

Le Président:

Jean-Jacques Guisolan

CONSEIL COMMUNAL * 1530 PAYERNE *

Le Secrétaire:

René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe (1)

Conseil communal de Payerne
Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 juin 2018

Organisation de la commission des finances (CoFin)

Monsieur le Président.
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53, alinéa 3 du règlement du Conseil communal de Paverne. nous vous informons que dans sa séance du mardi 5 juin dernier, la commission des finances s'est organisée de la manière suivante pour l'année 2018-2019 :

Président : M. Christian Gauthier
Vice-Président : M. Francis Collaud

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :
Christian Gauthier - Président

Copie : Greffe Municipal, Hôtel de ville, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne

Annexe (2)

QUALITÉ SUISSE
UDC
Pour une Suisse forte

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

COMMUNE DE PAYERNE
24 AOUT 2018
Transmis à : Pdt. C.C. | Visa :
Greffe -> 03 séance C.C. | Liquidé le :

Municipalité de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 23 août 2018

Remplacement de Madame Veronica Torres Méan à la Commission de l'ASIPE

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Suite à la démission de Madame Veronica Torres Méan de la Commission de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs, le groupe de l'Union Démocratique du Centre souhaite vous proposer pour la remplacer Monsieur Urs Berchtold, membre UDC depuis 2011.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Annexe (3)

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 28 août 2018

Remplacement de Monsieur Michel Grandjean au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Michel Grandjean du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur Manuel Da Rocha, membre du PLR payernois et issu des viennent-ensuite de la liste PLR lors des élections communales de 2016, avec effet au 20 septembre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR

Cédric Moullet

Annexe (4)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Jean-Jacques Guisolan
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 11 septembre 2018

Remplacement de Madame Veronica Torres Méan au Conseil Communal

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Veronica Torres Méan du Conseil Communal, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour la remplacer, Madame Michelle Berchtold, membre de l'UDC avec effet au 20 septembre 2018.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

S Savary

Sandra Savary

Signatures de la liste de parrainage UDC Pour : Michelle Berchtold

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (Laisser en blanc)
1	Berchtold	Urs	1968	Schlosswil	CFO	Rue : Imp. Cœur du Vaz 2 NP : 1530 Localité : Payerne		
2	Berchtold	Alexander	2000	Schlosswil	Etudiant	Rue : Imp. du Cœur du Vaz 2 NP : 1530 Localité : Payerne		
3	Berchtold-Shupp	Piroska	1968	Schlosswil	Dr. med.	Rue : Imp. du Cœur du Vaz 2 NP : 1530 Localité : Payerne		
4	Nowak	Eva	1998	Fribourg	Etudiante	Rue : des Berges 46 NP : 1530 Localité : Payerne	Eva Nowak	
5	Teltamanti	Luana	1999	Grancia	étudiante	Rue : Pré du Château 4 NP : 1530 Localité : Payerne		
6	Bolly	Georges	1941	Chevroux	retraité	Rue : Riollaz 8 NP : 1530 Localité : Payerne		
7	Bourq	Denise	1941	Lausanne	infirmière	Rue : NP : Localité : Riollaz 8		
8	Savary	Sandra	1972	Payerne	Tenancier foyer	Rue : Imp. des Tournesols 36 NP : 1530 Localité : Payerne		
9	Savary	Stéphane	1973	Payerne	Empl. commerce	Rue : Imp. des Tournesols 36 NP : 1530 Localité : Payerne		
10	Savary	Valentine	1998	Payerne	employée de commerce	Rue : Imp. des Tournesols 36 NP : 1530 Localité : Payerne	V. Savary	

SERVICE A LA POPULATION
1530 PAYERNE

Liste Contrôlée le 18.09.18

Annexe (46)

Annexe (5)

Parti des Socialistes et Indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur Jean-Jacques Guisolan
Président
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerme

Payerne, le 13 septembre 2018

Remplacement de David SEEM – Commission des finances

Monsieur le Président du Conseil communal,

Chers Collègues,

Le Groupe PSIP a l'honneur de proposer, en remplacement de Monsieur David SEEM à la Commission des finances, Monsieur Elbasan KRASNIQI.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Payerne

Revalorisation de l'ensemble du quartier lié à la Place Général Guisan

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

I. Objectifs
II. Historique
III. Descriptif du projet
IV. Financement
V. Planning de réalisation
VI. Questions

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

I. Objectifs

A. Municipalité

Ce projet de revalorisation a pour objectifs de :

- permettre la réalisation de logements supplémentaires, de renforcer l'activité hôtelière, de réorganiser les surfaces commerciales ainsi que le stationnement et de définir l'implantation des constructions nouvelles ;
- créer des conditions d'urbanisation cohérentes entre la parcelle propriété de Coop Immobilier et le Domaine public ;

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

I. Objectifs

A. Municipalité

Ce projet de revalorisation a pour objectifs de :

- conforter la vitalité commerciale du bourg et de la gare tout en favorisant la mobilité douce ;
- préserver les vues sur l'Abbatiale et la structure du bourg ;
- offrir un espace public aux habitants par le réaménagement de la Place Général Guisan ;
- maintenir le nombre des places de stationnement P+R et publics ;
- tranquilliser la traversée de la Place Général Guisan.

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

I. Objectifs

B. Coop

- Augmentation de l'intégration du nouveau centre commercial dans la Ville de Payerne et création d'espaces de service (bureaux, hôtel à l'étude, autres) ainsi que de nouveaux logements
- Création de zones publiques et réaménagement de la zone de transit (route et rond point) pour améliorer l'harmonisation entre les citoyens et les infrastructures
- Réalisation d'un centre commercial avec un ambiance attractive et lumineuse, grâce à l'utilisation de matériaux modernes et durables (bois, pierre, verre …)

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

I. Objectifs

B. Coop

- Création d'un centre d'achat proposant de nouvelles enseignes et une offre commerciale variée avec des nombreuses marques. Augmentation du nombre de formats Coop (Interdiscount, Vitality, etc.) et offre combinée avec Migros
- Amélioration des conditions d'achat et de travail dans le magasin Coop
- Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment. Développement durable de la construction grâce à la diminution des émissions de CO2, la mise en place d'un concept énergétique global et aussi l'introduction de panneaux photovoltaïques

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

II. Historique

2009

Contacts avec la Migros et les CFF

Demande de démolir le quai CFF dans le but d'implanter une surface commerciale

2010

MEP qui a débouché sur le choix d'un projet qui n'était finalement pas en accord avec la typologie des bâtiments du centre-ville

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

II. Historique

2012

Premières discussions entre Migros, CFF et Coop pour la révision du PQ Général-Guisan

2013

Achat des bâtiments parcelles RF n°s 778 et 779 par la Commune, ce qui permet à cette dernière de devenir un partenaire du projet

Etude de faisabilité sur l'ensemble du périmètre présenté aujourd'hui

Accord entre les partenaires pour que Coop devienne le maître d'ouvrage du projet

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

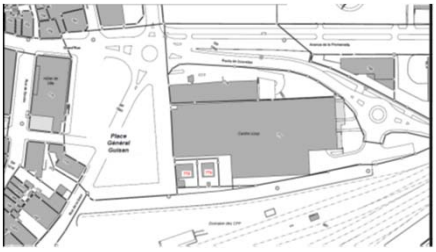

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

II. Historique

2016

Acte de vente à terme conditionnel

Aménagement :

- L'acheteur s'engage à construire un complexe immobilier doté d'un centre commercial avec surface de vente de 3'500 m² pour un magasin d'alimentation Coop et une surface au rez-de-chaussée de 1'991 m² dont 1'727 m² attribués à la vente et au sous-sol une surface de 326 m² pour un magasin d'alimentation Migros.
- L'acheteur s'engage à réaménager un espace public végétalisé. Les places de parc en surface supprimées seront remplacées par 130 places de parc intérieures.

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

II. Historique

Conditions :

- Achat/vente des parcelles RF n^{os} 778 et 779, bâtiments d'habitation
- Obtention par l'acheteur d'un permis de construire définitif et exécutoire au 31 janvier 2019 avec possibilité de prolonger au 31 janvier 2020
- Approbation du projet architectural par la CUAP
- Approbation du contrat de vente par le Conseil communal
- Approbation du Conseil d'administration de l'acheteur de la réalisation et du financement du projet
- Droit de réméré d'une durée de 10 ans
- Droit de préemption du vendeur jusqu'au commencement des travaux de construction

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

II. Historique

2016, 2017, 2018

Développement de l'étude du PQ avec en parallèle le développement du projet du bâtiment commercial et de la place

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

III. Descriptif du projet

A) Descriptif du PQ présenté par Urbaplan SA

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ présenté par Christe & Gygax Ingénieurs conseils SA

C) Places et routes présenté par Paysagestion Architectes – Paysagistes SIA

D) Bâtiments et parking présenté par Epure Architecture et Urbanisme SA

Payerne

A) Descriptif du PQ

1) Périmètre et affectations

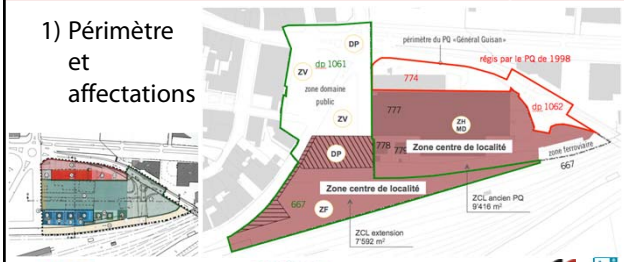

Payerne

A) Descriptif du PQ

2) Aspects fonciers

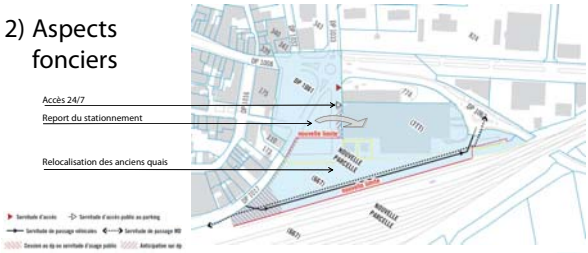

Payerne

A) Descriptif du PQ

3) PQ

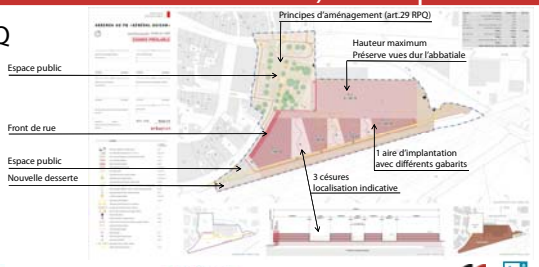

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

1) Concept de circulation général
2) Situation actuelle
3) Accès et situation avec le projet

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Localisation du projet et hiérarchie actuelle du réseau routier

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Lignes directrices des circulations dans le centre

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Trafic journalier moyen actuel (TJM 2016) [véh./j]

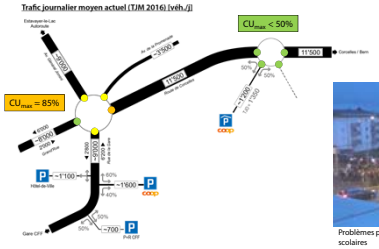

Problèmes ponctuels d'écoulement du trafic lors des gros flux piétons scolaires

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Principes d'accès au projet

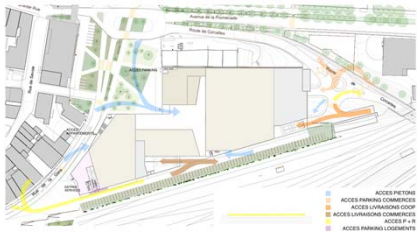

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Nouvelle voie de desserte Sud – Principes de circulation

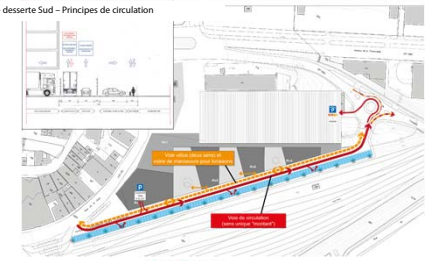

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

B) Concept de circulation à l'échelle du PQ

Trafic journalier moyen actuel (TJM 2016) avec PQ (véh./j)

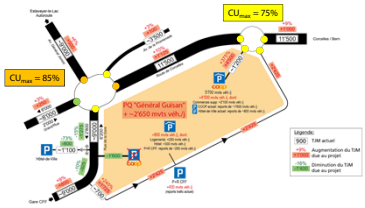

- Taux de capacité utilisée actuel du giratoire de l'Hôtel-de-Ville maintenu avec les principes d'accès prévus et le réaménagement du giratoire

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aujourd'hui, la Place Guisan, vue du ciel ... depuis le P+R existant

Proximité immédiate de la gare avec la future plateforme modale (bus, vélos, voitures, cycles, piétons)

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aujourd'hui, la Place Guisan, vue du ciel ... depuis la gare

Payerne

C) Places et routes

Aujourd'hui, la Place Guisan, vue du ciel... dans l'axe de l'Avenue de la Promenade

Payerne

C) Places et routes

Aujourd'hui, la Place Guisan, vue du ciel ... depuis l'entrée de Payerne

la Place Guisan, porte d'entrée de la ville médiévale de Payerne

Payerne

C) Places et routes

Vue du ciel - aujourd'hui

Payerne

C) Places et routes

Vue du ciel du projet de la Place Guisan

Payerne

C) Places et routes

Vue du ciel du projet de la Place Guisan

Dialogue de la Place Guisan avec le complexe de Coop et l'Hôtel de Ville.

Payerne

C) Places et routes

Ici, n'est pas ailleurs

- La ville fortifiée se développe sur une butte morainique laissée par le glacier
- Puis, déborde de son enceinte, se déploie dans la plaine de la Broye pour gagner récemment le coteau

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Ici, n'est pas ailleurs

- Le plan de 1724 montre la couronne de potagers et le rayonnement des rues médiévales.
- La place est calée entre les rues qui ceinturent la vieille ville.

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Ici, n'est pas ailleurs

- En 1938, la Grand-Rue traverse toujours le bourg.
- La Broye canalisée, le rail s'installe contre l'enceinte verte et la route cantonale dévie de son tracé originel

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Ici, n'est pas ailleurs

- En 2000, les parkings ont remplacé les potagers. La porosité des rues rayonnantes s'étiole.
- Un giratoire s'installe sur la place.

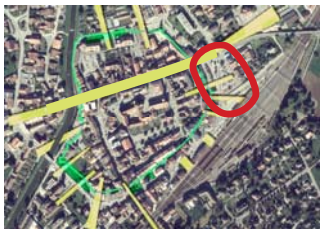

Payerne

C) Places et routes

Vue depuis le cinéma - aujourd'hui

Un carrefour très routier, difficilement franchissable.

Payerne

C) Places et routes

Vue depuis le cinéma du projet de la "Place Guisan«

- objectif 1 - passer d'un parking à une place
- objectif 2 - tranquilliser et sécuriser la RC

Payerne

C) Places et routes

Vue depuis la gare - aujourd'hui

un parking à l'aménagement très routier ...

Payerne

C) Places et routes

Vue depuis la gare - du projet de la "place Guisan«

- objectif 3 - favoriser le déplacement de la mobilité douce
- objectif 4 - connecter la ville médiévale au nouveau "quartier"

Payerne

C) Places et routes

Vue devant la Coop - aujourd'hui

des quais et un parking à l'aménagement très routier ...

Payerne

C) Places et routes

Vue devant la COOP du projet de « Place Guisan »

- objectif 5 - donner une identité forte, plus verte et arborée, en place de l'ancienne ceinture verte
- objectif 6 - intensifier les usages
- (- objectif 7 - Créer une plateforme multimodale couplée)

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Périmètre d'aménagement et objectifs d'intervention

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Tranquilliser l'espace public - vers une place traversée par une rue - situation existante

régime de circulation uniforme des véhicules 50km/h

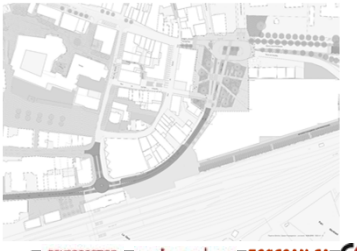

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Tranquilliser l'espace public - vers une place traversée par une rue - situation améliorée

- régime de circulation des véhicules 50km/h, avec vitesse de projet 30km/h
- maintien de la priorité aux véhicules sauf aux traversées piétonnes, généreuses et économes en temps
- effet de tranquillisation sonore renforcé par la pose d'un enrobé phono-absorbant (ACMRB-VD) sur la chaussée (orange foncé)

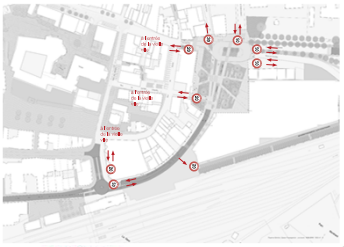

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Favoriser les parcours piétons - situation existante du « chemin des Écoliers »

- boucle arrière
- traversée "en cul de sac"
- absence de traversées

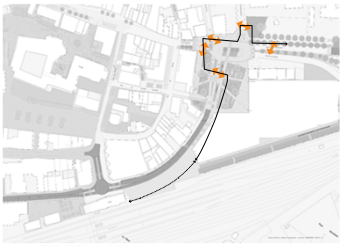

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Favoriser les parcours piétons - situation future du « chemin des Ecoliers »

- parcours privilégiés, plus directs, visibles et agréables
- suppression du passage piéton insécure
- soutien possible aux heures de classes avec la mise en place de patrouilleurs
- installation de feux mis en réserve

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Favoriser la perméabilité piétonne - situation existante depuis la vieille ville

- passage piéton éloigné, sans dégagement
- passage piéton dangereux, à proximité du giratoire

Payerne

C) Places et routes

Intégrer les itinéraires cycles à la mobilité douce - situation existante

sur chaussée uniquement

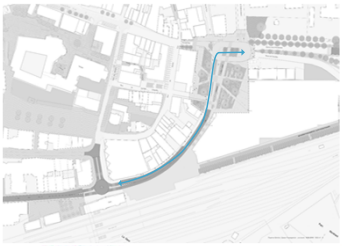

Payerne

C) Places et routes

Intégrer les itinéraires cycles à la mobilité douce - situation future

trottoir et allée des Écoliers, mixte et généreux, depuis la gare

Payerne

C) Places et routes

Assurer le passage de tous les véhicules, y compris des convois exceptionnels

enrobé résistant au poids des véhicules (ACMR8-VD), teinté - couleur béton

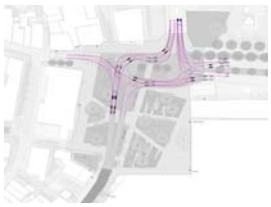

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Choisir un matériau robuste pour les poids-lourds, bus et convois exceptionnels dans le giratoire

- sol unitaire de façade à façade - béton sablé / enrobé teinté phonoabsorbant (ACMR 8-VD)
- parvis généreux, accueillant Hôtel de Ville et Coop

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aménager un sol qui prend en charge la route cantonale

giratoire dimensionné aux exigences routières mais qui s'éloigne de l'aménagement routier

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Séparer le flux des véhicules selon les voies de circulation des véhicules et de la mobilité douce

- allée principale, directe, généreuse (4m), privilégiée par les écoliers
- chaussée réduite et sécurisée, sur 2 voies séparées

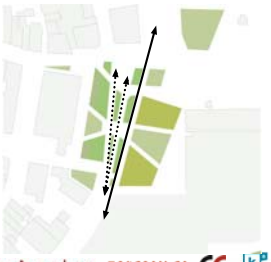

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Garantir et diversifier les surfaces perméables
50% de la surface de la place est perméable !

- Contre 5% actuellement ...
- Les jardins fleuris représentent 20% de la surface

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aménager une rue à travers les jardins publics, dans les pas des anciens potagers médiévaux

plates-bandes jardinées et plantées de fruitiers, basse tige

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aménager des "squares pavés", en prolongement de la vieille ville et en bordant les chemins accessibles à tous

- cerisiers et marronniers
- pavés à joints ouverts pour augmenter la perméabilité du sol

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Aménager des espaces verts perméables

- plantation de prairie et de graminées
- plantation d'arbres fleuris et majeurs

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Planter selon l'identité du lieu

- plantation de prairie et de graminées
- plantation d'arbres fleuris et majeurs

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Intensifier les usages - situation existante

un parking à ciel ouvert ...

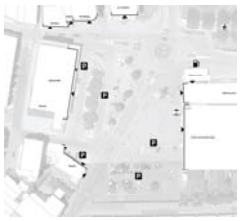

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Intensifier les usages - situation future

une place plantée

... avec jeux, stationnements vélos, motos, bancs, terrasses, ...

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Gérer le stationnement de surface

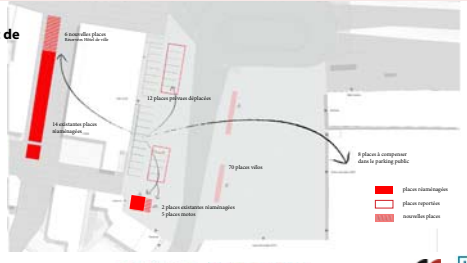

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Plan de l'aménagement global

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Plan de l'aménagement de la Place Guisan

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

C) Places et routes

Plan de l'aménagement de la Place Guisan

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

1) Situation urbaine

- Un site qui présente de nombreux avantages:

- Centralité (à côté de la gare et de la municipalité)
- Proche des transports publics et des infrastructures communales
- Proche de l'autoroute
- Proche de la veille ville

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

2) Enjeux urbains

- La révision du plan de quartier permet:

- De relocaliser les parkings en souterrain et dans les étages
- Un nouvel espace public vert
- Un renouveau urbain du quartier
- Une nouvelle vitalité pour le bourg
- Une nouvelle interface de rail/bus et de mobilité douce

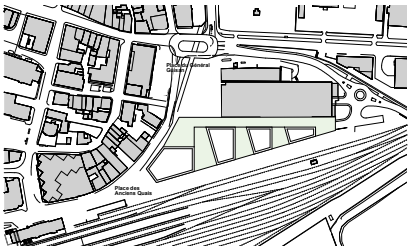

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

2) Enjeux urbains

- La révision du plan de quartier permet:

- De requalifier l'entrée de ville
- La préservation des vues sur l'abbatiale
- De redéfinir le front de rue et le lien entre les deux places
- Un nouveau volume fractionné à l'échelle de la ville

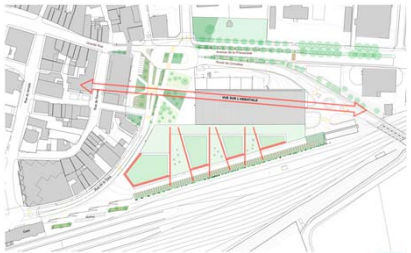

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

3) Coupes volumétriques

- Les commerces sont situés au rez et les logements dans les étages
- Le parking extérieur est relocalisé dans les étages du bâtiment

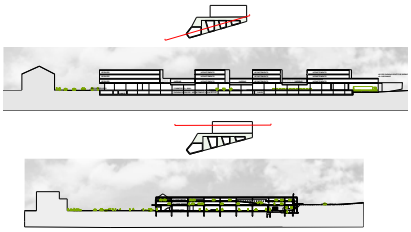

Payerne

D) Bâtiments et parking

4) Rez – circulation et flux

- Renforcement du lien entre la place et la ville
- Renforcement des circulations à l'échelle du quartier
- Bâtiment accessible et perméable aux circulations piétonnes
- Dialogue avec son environnement et son contexte urbain

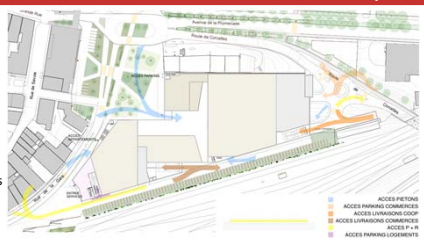

Payerne

D) Bâtiments et parking

5) 1er étage

- Programme diversifié de services et d'appartements avec jardins en terrasse
- Facilitation de l'accès à la place depuis le parking par un nouveau système d'escaliers et d'ascenseurs

Payerne

D) Bâtiments et parking

6) Sous-sol

- Intégration de places P+R
- Locaux techniques et dépôts

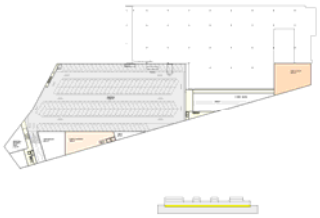

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

7) Places de stationnement actuelles

- Aujourd'hui 472 places de stationnement en extérieur: places publiques, P+R et CFF

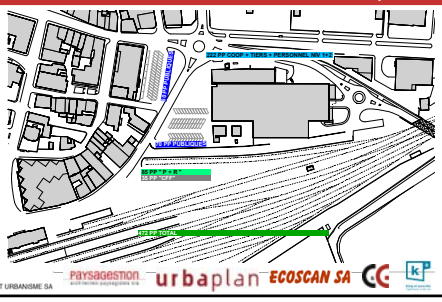

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

8) Transfert des places

- Les places sont relocalisées dans le volume du bâtiment au sous-sol, au niveau +1 et +2

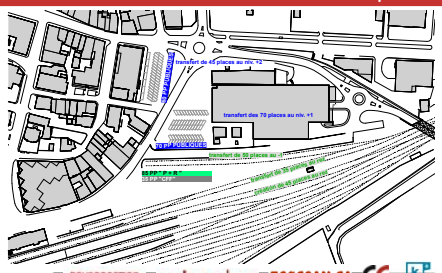

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

9) Solde place

- 130 places sont relocalisées
- 98 places sont crées pour les logement et les services
- Le nombre de place de disponible est augmenté à 636

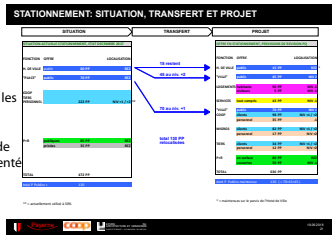

Payerne

D) Bâtiments et parking

10) Etude de passage sous voie

- Variante 1 depuis la nouvelle place

- Longueur trop importante (150m)
- Largeur trop réduite (1,50m)
- Divise la place en deux
- Sentiment d'insécurité

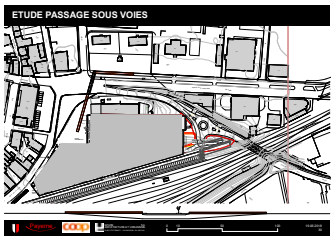

Payerne

D) Bâtiments et parking

10) Etude de passage sous voie

- Variante 2 depuis l'arrière de la Coop

- Dimensions satisfaisantes
- Accès de plain pied
- Pas réalisable car l'accès se situe sur une parcelle privée

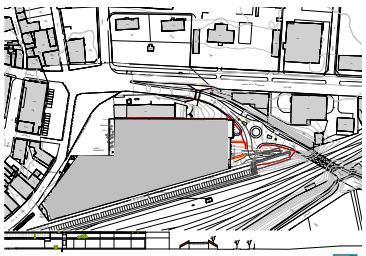

Payerne

D) Bâtiments et parking

11) Visualisation aérienne

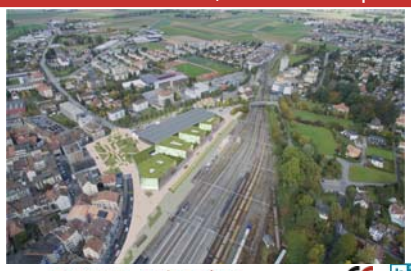

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

12) Ambiance place du Général Guisan

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

D) Bâtiments et parking

13) Ambiance rue de la Gare

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

IV. Financement

Périmètres concernant le chiffrage de l'aménagement

- Périmètre 100% pris en charge par COOP – 4'200m2
- Périmètre 100% pris en charge par Commune – 1'950m2
- Périmètre 34% pris en charge par Commune et 66% par la COOP – 3000m2

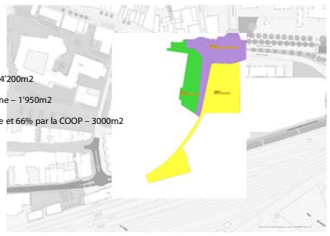

Estimation sommaire des coûts à +/- 15% - Fr. 3,3 mios dont :

Part de la Commune: Fr. 1,1 mios
Part de la COOP: Fr. 2,2 mios

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

V. Planning de réalisation

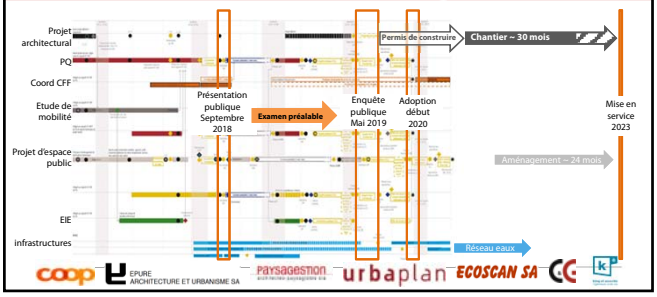

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA

Payerne

VI. Questions

?

coop EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA PAYSAGESTION urbaplan ECOSCAN SA